

COMPTE RENDU DU COMITE DE RIVIERE 2014

Le mardi 18 Février 2014 à Eyguians (salle polyvalente)

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS :

- M. GAST – Président du SMIGIBA
- M. JOUVE – Vice président du SMIGIBA
- M. MATHIEU – Vice président du SMIGIBA
- M. BOIVIN - Représentant de la présidente de la Communauté de communes du Haut Buëch
- M. AUBIN - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. CHAUTANT - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. D'HEILLY - Président de la Communauté des Communes du Serrois
- M. BLANCHARD - Communauté des Communes du Serrois
- M. REYNAUD Communauté des Communes du Serrois
- M. VASELI – Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnie
- M. MICHEL - Communauté des Communes des Baronnie
- M. AUBERT - Représentant du président de la Communauté des Communes de Ribiers
- Mme BOUVIER – Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme GELPY – Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme FRANCAERT – Représentante du président du Conseil Régional PACA
- Mme CHOUQUET – Représentante du Conseil Général des Hautes-Alpes
- M. FIQUET - Direction Départementale des Territoires 05
- M. CANTET - Direction Départementale des Territoires 05
- M. PERRUSSEL – Pays Sisteronnais Buëch
- M. BLANCHARD – ONF 05
- M. MARTIN - Représentant du directeur de la RTM 05
- Mme GUILLERMIN - Représentante du directeur de l'Agence de l'Eau RMC
- Mme SANGUINEDE - Agence de l'Eau RMC
- M. POGNART - Représentant du délégué régional de l'ONEMA
- M. DOUCENDE – Représentant du président de la FDAAPPMA des Hautes Alpes
- M. CHOFFEL – Président de l'AAPPMA du Haut Buëch
- M. PASQUET - Président de l'AAPPMA de Gap
- M. EYRAUD - Représentant du président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes et du président de la FDSIGE
- M. MOYNIER – Représentant de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- M. DERR - Représentant du président de la SAPN
- Mme RIVOAL - Représentante du président de la SAPN
- M. ZURBACH – Représentant du directeur d'EDF

- Mme PETIT - Représentante du président de la FDSIGE
- M. PARA – Président syndicat des carriers des Hautes-Alpes et représentant de la CCI

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- M. PIGNOLY – Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance
- Mme VASSAS – Directrice du SMIGIBA
- M. GOURHAND – Chargé de mission au SMIGIBA
- M. RUHL – Technicien rivière au SMIGIBA
- Mme BARRERE – Secrétaire comptable au SIEM
- Mme DELADOEUILLE – Représentante technique de la communauté de communes du Serrois

EXCUSÉS:

- M. LOISELEU - Communauté des Communes des Baronnie
- M. JAUSSAUD – Conseil Régional PACA
- M. BIANCO – Conseil Régional Rhône Alpes
- M. DUSSERRE – Président du Conseil Général des Hautes-Alpes
- M. GUILLAUME - Conseil Général de la Drôme
- M. LOTIGIE – Préfecture des Hautes Alpes
- M. ROY – DREAL PACA
- M. MARTINOD – Pays Sisteronnais Buëch
- Mme LAMPE – Chargée de mission au SMIGIBA
- M. De GIONANI – DDCSPP
- M. DIDIER – Maire de la ville de GAP

ORDRE DU JOUR:

- Présentation des actions 2013 et perspectives 2014
- Avancement de l'adhésion du SIEM au SMIGIBA
- Suites du contrat de rivière 2008-2014
- la compétence « GEMAPI »
- Intervention du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

PRÉSENTATION DES ACTIONS 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Le bilan est présenté par volet du contrat de rivière.

VOLET A1: Assainissement des collectivités

2013:

- Lagrand : suivi de l'avancement des travaux
- Lus La Croix Haute : travaux sur la STEP du village
- Aspres sur Buëch : fin d'étude

2014:

- Lus-La-Croix-Haute : Étude et travaux de la station de la Jarjatte
- Aspres sur Buëch : engagement des travaux

VOLET A2: Suivi de la qualité des eaux

Le Conseil Général réalise annuellement des suivis de la qualité d'eau du Buëch en divers stations par le biais d'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Cette année, le suivi quinquennal sur 15 points de mesures sera réalisé.

VOLET B1: Restauration des cours d'eau

B1.1: RESTAURATION/ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Travaux réalisés en 2013: bassin du Petit Buëch (2 km sur le torrent de Maraize et le torrent de Suzanne) et Buëch Aval (5,5 km sur le Céans, la Blême et le Riou) → 70 000 € (dont 20 000€ par entreprise d'insertion)

Travaux projetés en 2014: A définir sur la base d'une enveloppe de 100 000€ H.T

L'entretien de la ripisylve a pour objectif la protection des ouvrages, la limitation des embâcles, la sécurisation des zones urbaines et le rajeunissement de la ripisylve.

Les travaux consistent concrètement à des opérations d'élagage, d'abattage et de recépage.

B1.3: ÉTUDE DES DÉBITS BIOLOGIQUES

L'étude des débits biologiques portée par le SMIGIBA s'est achevée au cours de l'année 2012.

L'Agence de l'eau a intégré cette étude des débits biologiques dans le cadre de l'étude des volumes prélevables. Les résultats de la détermination des volumes prélevables ont été présentés lors du comité de pilotage du 07 mars 2013.

Face aux constats de l'étude indiquant la nécessité de réduire les prélèvements de 30% d'ici à 2017, une phase de concertation va être engagée afin de rédiger le Plan de Gestion de la Ressource en Eau pour la fin de l'année 2014.

La chambre d'agriculture est OUGC (Organisme unique de Gestion collective) pour déterminer la répartition des prélèvements à l'intérieur du monde agricole et faire remonter les projets de modernisation des réseaux ou de

réduction des prélèvements.

Par ailleurs, il est proposé par le comité de pilotage du PGRE que le SMIGIBA rédige le PGRE (compilation des réunions de concertation) et coordonne la démarche auprès des collectivités territoriales sur le volet eau potable.

B1.4: Étude approfondie et suivi de la qualité des adoux – B1.6 : Travaux de restauration piscicole des adoux

En 2013, ont été réalisés des travaux sur l'Adoux du Fontenil par le biais d'un partenariat avec l'association du Village des Jeunes, le SMIGIBA et la fédération de pêche. Ces travaux ont visé à rétablir la continuité de l'adoux qui avait été capturé par le Buëch. Une protection en génie végétal a donc été réalisée sous conception technique du SMIGIBA à partir de fascines, de couches de branches et de retalutage.

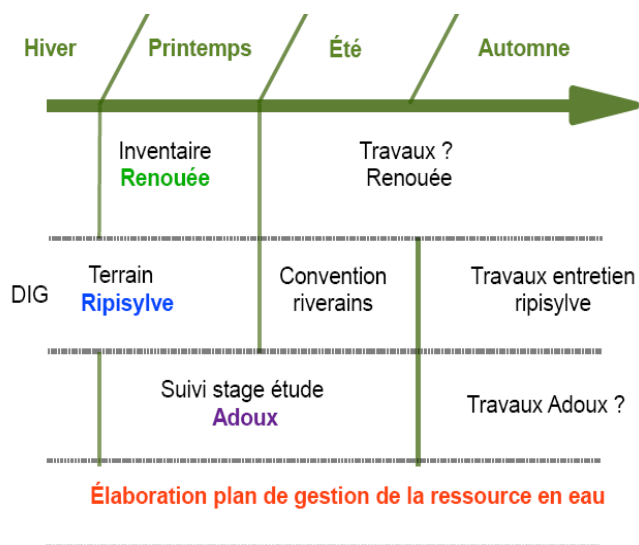
En 2014, une étude sera engagée afin de déterminer les indicateurs de suivis des adoux permettant de mieux connaître leur fonctionnement et de suivre leurs évolutions. La première étape sera réalisée par une stagiaire qui aura pour rôle de mettre en lumière l'intérêt des différents paramètres au regard de l'information recherchée sur les adoux.

B1.8: Travaux d'éradication de la renouée

Suite à l'inventaire, au piquetage et l'abattage pour l'accès aux massifs, les travaux de décaissement ont été réalisés en 2013 avec l'entreprise PISTONO et POLDER pour un montant de 178 400€. L'opération a constitué à extraire les matériaux infestés, les transporter sur une aire appropriée pour réaliser le concassage de l'ensemble de ces matériaux. Au total, ce sont plus de 6000 m3 de matériaux qui ont été décaissés et concassés.

En 2014, les opérations vont essentiellement consister à assurer le suivi des zones d'interventions, la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et une éventuelle intervention sur les massifs qui seront retrouvés.

PLANNING PRÉVISIONNEL VOLET B1 :



Volet B2: Protection contre les crues:

B2.1 - B2.4 – B2.6: Plan de gestion des alluvions

En 2013, suite au diagnostic du bureau d'études, l'espace de mobilité a été soumis à la concertation. Le principe a été de définir une enveloppe maximale (vallée alluviale), une enveloppe rivière excluant les enjeux principaux (routes, villages, voie SNCF) de la zone de divagation et une enveloppe concertée s'appuyant sur le tracé rivière et sur les observations qui sont remontées par les différents participants à la concertation.

Cette enveloppe concertée n'a pu être partagée par tous et il faudra donc qu'elle fasse par la suite l'objet d'une négociation, c'est à dire un travail auprès des personnes propriétaires de terrains inclus dans cet espace pour

trouver un arrangement sur les modalités de gestion et d'intervention en cas de capture par le Buëch.

En 2014, le bureau d'études poursuivra son travail sur la définition d'un profil en long d'objectif et de mesures d'interventions et de gestion des matériaux. Un programme d'actions devra émerger de ce travail fin 2014.

B2.2: Diagnostic des digues de classe C

En 2013, les communes Montmaur et de La Faurie ont finalisé leur diagnostic de digues.

Le SMIGIBA a accompagné les communes dans leurs démarches en vue de la réalisation de travaux et de l'obtention de financements de la part de l'Etat. Le SMIGIBA s'est impliqué dans la recherche de financement pour engager des travaux de protection/réfection de digue suite au désengagement de l'Etat. Une des alternatives est la réalisation de Plan de Submersion Rapide (PSR) pour obtenir un soutien financier de l'Etat.

Le SMIGIBA a donc assisté la commune de La Faurie dans son dépôt de dossier PSR afin d'évaluer les exigences des services de l'état sur ces dossiers.

Ms. GAST, CHAUTANT et MICHEL font remarquer que la réglementation est excessive sur le cas des digues et que l'Etat en demande toujours d'avantage pour ne pas avoir à assumer la charge financière des travaux.

M. FIQUET (DDT) explique que le PSR est un dossier permettant de poser des éléments de cadrage relatifs aux aides de l'Etat sur le cas des digues. Le PSR précise notamment que sont éligibles les communes ayant un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou ayant eu la prescription d'un PPR.

Les communes n'ayant pas de PPR pourront éventuellement attendre d'avoir une prescription afin de faciliter les démarches.

C.VASSAS indique que les communes n'ayant pas de PPR prescrit aujourd'hui n'auront donc pas d'aides de l'Etat et ne pourront pas, au vue des montants, réaliser leurs travaux.

E. CANTET (DDT) : Les aides de l'Etat sont fléchées au niveau du ministère à certaines conditions du fait des crises environnementales passées (inondations, tempêtes) et pour prioriser des fonds qui ne sont plus extensibles.

Il existe également l'enveloppe annuelle DETR (Développement Territoires Ruraux) qui peut être sollicitée pour pouvoir réaliser rapidement des travaux qui auront déjà été planifiés.

Les élus répondent que l'enveloppe n'est pas suffisante pour répondre aux attentes actuelles.

En 2014, les études de danger devront débuter, sous réserve de trouver des financements pour soutenir les communes.

B2.5 – B2.7: Suivi engrèvement retenue St Sauveur et piège à gravier Sisteron (PAG)

Le syndicat participe aux comités de suivis de la queue de retenue de Saint Sauveur et du piège à graviers de Sisteron. Les actions d'entretien de ces deux sites sont sous maîtrise d'ouvrage d'EDF, le SMIGIBA participe aux suivis des travaux. La réflexion engagée en 2013 porte sur les méthodes de suivi du phénomène d'engrèvement de la queue de retenue à Serres et sur le risque d'érosion régressive en amont du PAG.

En 2014, le SMIGIBA participe au stage en cours financé par la DDT 04 visant à assurer un suivi topographique de la zone en amont du PAG. Il travaille également en partenariat avec EDF pour définir le profil en long d'objectif dans la queue de retenue du barrage de Saint Sauveur afin d'établir un programme d'actions.

B2.12: Travaux de protection de la digue de Bouriane à St Julien en Beauchène

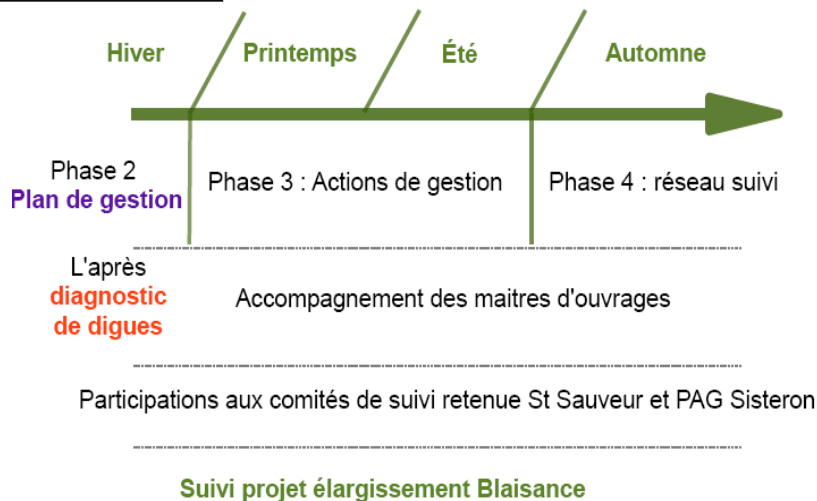
La commune de Saint Julien en Beauchène a reçu l'autorisation pour la réalisation des travaux de confortement de la digue de la Bouriane en génie végétal. Les travaux ont été réalisés sous assistance du SMIGIBA par une technique de caissons végétalisés. Le principe étant de réaliser des caissons en bois (moises et longrines de pins) remplis de terres et de saules qui repousseront et stabiliseront la digue par leurs systèmes racinaires.

Les travaux ont été réalisés fin 2013 et finalisés début 2014. L'inauguration a lieu le 24 avril à 11H00.

B2.13: Travaux d'élargissement de la Blaisance (Lagrand)

En 2013, le dossier loi sur l'eau a été déposé et suite à examen des services instructeurs une étude d'impact est exigée. Sa réalisation a été confiée par la commune à un bureau d'études en 2014.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2014 - VOLET B2:



Volet B3: Gestion de la ressource en eau:

B3.2.: Stations de mesures du débit

Pour rappel, le SMIGIBA a installé trois stations de mesures à La Faurie sur le Grand Buëch, La Roche des Arnauds sur le Petit Buëch et Larnage sur le Buëch aval. Il existe également des stations sur lesquels sont implantées des échelles de hauteur d'eau.

Le SMIGIBA paie une maintenance annuelle à hauteur de 2000 € auprès de son prestataire et assure par ailleurs le jaugeage des stations ainsi que le suivi de leur bon fonctionnement.

Les opérations de jaugeage, le suivi des stations et la validation des données recueillies sont très chronophages. Carolyne VASSAS (SMIGIBA) indique que le SMIGIBA a du mal à dégager le temps nécessaire pour ces opérations et pour la validation des données.

Pour 2014 plusieurs questions se posent : les stations doivent elles être déplacées, multipliées dans le cadre des mesures en période d'étiage ? La station de La Faurie est hors service, nous sommes en attente du retour de l'assurance sur ce sujet. La question sera abordée dans le cadre du PGRE en 2014.

Volet C1 « Animation et coordination » :

- Deux chargés de mission sont en charge de la coordination des actions du contrat de rivière et de la gestion physique du Buëch.

Volet C2 « Communication et valorisation » :

- Le SMIGIBA a édité un bulletin d'information qui a été diffusé à l'ensemble des riverains du bassin versant. Par ailleurs le site internet est régulièrement mis à jour. (C2.2).
- Le projet pédagogique auprès des scolaires du bassin versant (C2.5) s'est poursuivi en 2013 sur les communes de Aspres, Veynes et Serres. Une fête de la rivière s'est déroulée en juin 2013 à Lus-la-Croix-Haute. En 2014, les écoles concernées sont sur les communes de Savournon, Eyguians et La Faurie. Une fête de la rivière est prévue sur la commune de La Roche des Arnauds.
- En 2014, la réalisation d'un guide du patrimoine du Buëch est prévue ainsi que la réalisation d'un cahier des charges de prescriptions techniques pour toute personne susceptible de faire des travaux en rivière.

CONVENTIONS

Le SMIGIBA a signé en 2013 des conventions de partenariat technique et financier avec EDF et Transalpes. Ces entreprises en tant que bénéficiaire des travaux et études du SMIGIBA sur la vallée du Buëch apportent un soutien financier à la structure. La convention acte également un échange d'informations entre les différents partenaires pour une meilleure cohérence de travail.

ADHESION DU SIEM

En 2013, le SMIGIBA a délibéré afin d'acter l'adhésion du SIEM au SMIGIBA. Suites aux accords trouvés quant au devenir des postes du SIEM et aux modalités financières, les procédures administratives ont pu être enclenchées. Le SMIGIBA délibérera le 18 février 2014 pour la modification de ses statuts compte tenu de l'évolution de sa liste d'adhérents. Ces modifications seront ensuite soumises à validation des communautés de communes dans un délai de 3 mois puis seront entérinées par des arrêtés inter-préfectoraux.

Cela porte donc un rapprochement officiel des deux structures au mois de Juin 2014.

SUITE DU CONTRAT

Il est rappelé que le contrat de rivière a été signé en Septembre 2008 pour une durée de 7 ans et se terminera en Septembre 2015. Le constat à ce jour montre que de nombreuses actions n'ont pas pu être encore engagées et notamment en ce qui concerne le volet B2. Par ailleurs des actions supplémentaires se sont ajoutées de même que le projet de rapprochement avec la Méouge.

Le bilan du contrat de rivière devra être réalisé dans le courant de l'année 2014. Il est envisagé de réaliser le bilan technique en interne et d'externaliser le bilan socio-économique du contrat.

Afin de pouvoir envisager la poursuite du travail engagé, il y a 2 possibilités : la construction d'un deuxième contrat de rivière ou la signature d'un avenant de 2 ans au contrat actuel.

C.VASSAS explique que l'avenant aurait pour intérêt de poursuivre les études en cours (Plan de gestion de la ressource en eau et Plan de Gestion des alluvions) qui viendront plus tard alimenter le futur contrat de rivière, de réaliser les études de franchissabilité sur plusieurs affluents du Buëch, de poursuivre le volet B2 et d'engager la démarche de construction d'un nouveau contrat. L'engagement direct d'un deuxième contrat nécessiterait du temps durant lequel il n'y aurait plus de cadre aux actions du syndicat. Cependant dans les deux cas de figure la procédure administrative est lourde.

COMPÉTENCE GEMAPI

La compétence GEMAPI créée par la loi publiée au J.O du 27 Janvier 2014 sera obligatoire pour les communes avec la possibilité de la transférer à un EPCI à fiscalité propre.

La compétence est organisée en 4 volets principaux :

- l'aménagement du bassin versant hydrographique
- l'entretien des cours d'eau, canaux, plans d'eau...
- la défense contre les inondations
- la restauration des milieux aquatiques

Les EPCI pourront à leur tour transférer cette compétence à une structure existante ou à une future structure fléchée par le SDAGE. En effet, les périmètres géographiques de cette compétence seront précisées par le préfet coordinateur de bassin dans le SDAGE. La loi reconnaît les compétences des EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et des EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) ainsi que leur champ d'actions.

La loi introduit également la possibilité pour les EPCI à fiscalité propres de lever une taxe facultative à hauteur d'un plafond de 40€/habitants.

INTERVENTION EPTB DURANCE

M. Henri PIGNOLY, directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) indique que le SMAVD est reconnu depuis 2010 comme EPTB sur le bassin Durance. Il précise que la loi GEMAPI est une avancée considérable pour la reconnaissance des structures telles que les syndicats mixtes et pour leur action depuis plusieurs années en terme de gestion de l'eau.

Le SMAVD a un rôle de coordinateur à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'actions des gestionnaires locaux. Son rôle sera donc de fédérer les 12 structures gestionnaires du bassin et de porter une politique de gestion commune. Le statut juridique de l'entité reste encore à construire avec l'ensemble des partenaires pour que chaque structure puisse y avoir sa place. A ce titre une conférence des présidents sera organisée en Juin 2014.

Le SMAVD en tant qu'EPTB ne se substituera pas aux structures de gestion locales mais pourra coordonner à l'échelle du bassin versant des thématiques cohérentes, comme la gestion de la ressource en eau, la continuité écologique,...

Le SMAVD souffre aussi de la réalisation difficile du volet B2 de son contrat de rivière. Un avenant au contrat de rivière de deux ans est prévu pour réaliser un PAPI.

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En introduction, Eric CANTET rappelle les principales évolutions de la réglementation à ce sujet. Depuis le plan départemental de sécheresse de 2004, le Buëch a été classé en 2009 dans le SDAGE comme territoire déficitaire. Le SMIGIBA a réalisé l'étude Débits minimum biologiques en 2011 à la suite de laquelle en a découlé l'étude volumes prélevables portée par l'Agence de l'eau en 2012.

Au 01 Janvier 2014, il y a eu le relèvement des débits réservés (globalement fixés à 1/10 du module) qui doit s'accompagner d'une demande d'autorisation globale de prélèvement à partir de 2015.

Dans ce cadre la chambre d'agriculture s'est portée OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) pour la détermination de la répartition des prélèvements dans le milieu agricole.

Après un rappel des résultats de l'étude volumes prélevables, E. CANTET rappelle que globalement la réduction de prélèvement doit être de 30% d'ici 2017 et peut être échelonnée dans le temps. Les actions qui seront mises en œuvre devront être inscrites au PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

C. VASSAS indique que dans le cadre de ce PGRE, le comité de rivière sera le comité de pilotage de ce programme et devra se positionner sur les actions qui seront proposées. Il sera animé conjointement par la chambre d'agriculture, le SMIGIBA, la DDT et l'Agence de l'eau. Au niveau du monde agricole, la chambre d'agriculture en tant qu' OUGC a à charge la répartition des volumes entre préleveurs agricoles.

Le SMIGIBA est quant à lui sollicité pour être l'animateur de la démarche auprès des collectivités, autour de la thématique eau potable, mais également le rédacteur du PGRE (scribe).

Le comité technique composé des différents institutionnels sera animé par le SMIGIBA et la chambre d'agriculture et les partenaires institutionnels. C. VASSAS souhaite alerter le comité de rivière sur la charge de travail qui incomberait au SMIGIBA avec ce plan de gestion et la difficulté pour pouvoir tout mener de front.

S. GUILLERMIN (Agence de l'Eau) souhaite préciser que l'agence de l'eau peut financer un poste à hauteur de 80% sur le thème de la ressource en eau.

M. EYRAUD (chambre d'agriculture, fdsige) signale que le doublement des débits réservés n'a pas été analysé du point de vue de l'impact économique pour le monde agricole. Par ailleurs, il rappelle que le SMIGIBA porte aussi une étude de l'espace de mobilité dans laquelle les agriculteurs risquent de perdre d'importantes terres.

J.C. GAST répond qu'il ne faut pas donner un aperçu trop négatif. Le SMIGIBA a engagé une concertation et pris en compte l'ensemble des avis et notamment ceux du monde agricole. Il ne faut pas rester dans cette vision pessimiste. Il est nécessaire d'avoir une vision d'intérêt général.

S. GUILLERMIN ajoute que c'est la réussite du territoire d'avoir pu mettre tout le monde autour de la table sur le sujet de l'espace de mobilité et que concernant le manque d'eau il ne peut pas être ignoré. Il faut pouvoir travailler ensemble à la préservation de la ressource qui risque encore de se raréfier. Le plan de gestion de la ressource en eau a cette vocation de faire travailler l'ensemble des acteurs à la recherche des meilleures solutions.

M. EYRAUD ajoute que les solutions peuvent être la réalisation de retenues collinaires mais que l'administration bloque pour leur réalisation et que les ASA devront être fortement soutenues financièrement.

S.GUILLERMIN rétorque qu'il faut travailler ensemble sur toutes les solutions possibles qui apportent un gain en terme de gestion quantitative et que ça concernera le volet agricole et le volet eau potable.

L.PARA indique qu'il y a des réflexions en cours pour pouvoir mobiliser la ressource en eau pendant les périodes de hautes eaux et notamment par le biais de retenues. Ces solutions devront donc être aidées et soutenues. M. PARA a le sentiment que l'Etat et l'Agence de l'Eau cherchent à faire baisser les prélèvements en eau mais localement le besoin est supérieur à ce que préconise la dernière étude et que cette baisse de prélèvements va détruire l'économie locale si des retenues ne sont pas faites.

Y.POGNART pense qu'il n'y a pas de blocage particulier du côté de l'administration quant à la réalisation de retenues collinaires mais que pour le moment il n'y a pas eu de projets viables proposés.

M.FIQUET synthétise en rappelant que l'objectif est d'avoir un travail collectif et progressif afin d'atteindre les progrès visés pour 2017. Il faudra également travailler sur l'aspect financier pour l'aboutissement des projets.

C.VASSAS conclut la séance et invite l'ensemble des participants à un apéritif.